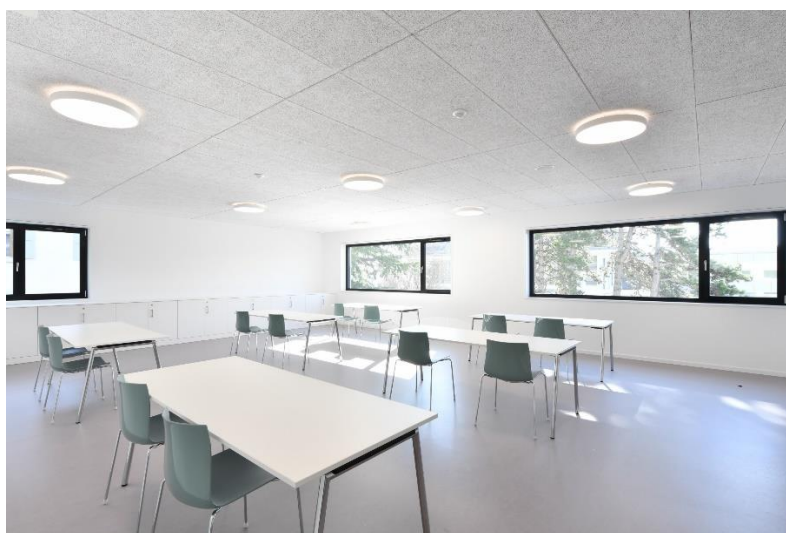


Charte d'utilisation 2019-2020

Chaque usager de la salle de classe à l'usage d'études s'engage à :

1. Respecter les **horaires** d'ouverture de la salle (**8h à 24h**) et la **fermeture annuelle** (1^{ère} semaine avant chaque rentrée scolaire d'août) – toute communication se fait sur le groupe WhatsApp.
2. Ne pas fumer à l'intérieur du périmètre de l'école durant les heures scolaires et parascolaires.
3. Maintenir l'état de la salle d'études au niveau de la **propreté**, et par conséquent, évacuer ses éventuels déchets et nettoyer sa place avant de partir.
4. Utiliser les portes de secours qu'en cas d'urgence.
5. Respecter le mobilier fourni par la commune, et donc, en cas de dégradation de matériel, le signaler immédiatement à l'un des responsables de la salle et à réparer le dommage.
6. Respecter l'accès à la seule salle mise en prêt par la commune (pas d'accès aux autres infrastructures de l'école, hormis les toilettes du nouveau bâtiment), en particulier à la pause de midi et de 15h20 à 18h30 quand le bâtiment est fréquenté par les enfants du **parascolaire**.

Chaque usager se porte responsable des dégâts qu'il pourrait occasionner aux infrastructures, locaux et mobilier mis à disposition par la Commune !



J'ai lu et compris l'intégralité de cette charte, et je m'engage à la respecter

<u>Nom, Prénom:</u>	<u>Lieu, Date:</u>	<u>Signature:</u>